



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quinze novembre deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents :** MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, KERSKENS, RIGAUD, OMONT, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD  
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET  
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS  
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

**Absent :** Monsieur Frédéric MARTIN

Monsieur Gilles LAVAUD est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 1

### Objet : Maison France Service

Le dispositif France SERVICE a pour objet la mise en place de service public de proximité au bénéfice des citoyens, en relation avec un réseau de 9 partenaires (pôle emploi, CAF, assurance maladie, assurance retraite, MSA, la Poste, Point justice, ANTS, Finances Publiques).

Une France Service est prévue dans chaque canton.

Ce dispositif poursuit les objectifs suivants :

- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'un accueil physique ;
- Offrir une réponse de premier niveau aux questions récurrentes du public sur des thématiques variées (emploi, retraite, famille, logement, énergie...);
- Une meilleure qualité de service proposée grâce à une formation spécifique des agents.

Considérant que le projet France SERVICE peut être porté notamment par les collectivités, la commune de La Souterraine a décidé d'adhérer au dispositif et de confier la gestion de la France Service au CCAS.

.../...

Pour obtenir la labélisation de l'Etat, des qualités de services sont exigées notamment :

- des locaux aménagés destinés à assurer l'accueil des usagers et la confidentialité des rendez-vous ;
- la présence simultanée de 2 agents, pour une ouverture minimale de 24 heures hebdomadaires, 5 jours par semaine ;
- des outils numériques à disposition et un service de connexion à internet.

L'Etat participe au financement de la structure à hauteur de 35 000 € jusqu'à 50 000 € en 2026. La subvention sera perçue par le CCAS.

L'entrée en service de la France service est prévue en février 2024 dans les locaux du CCAS puis, courant 2024, le CCAS sera installé dans les actuels locaux du centre de finances publiques dans l'enceinte de la Mairie (le service des finances a trouvé d'autres locaux).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'une France Service.

Monsieur JOFFRE indique que Madame JAMMOT ne prend pas part au vote, étant intéressée à l'affaire.

**Sens du vote :**

**Adoption**

**Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt deux novembre deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20231121-2023-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

Publication : 27/11/2023



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 23 novembre 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.